Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 029-212900344-20251205-D_60_2025-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
FINISTERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LE CLOITRE ST THEGONNEC

NOMBRE DE MEMBRES AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A 9 DELIBERATION
9	12	10

Délibération n°60

L'an deux mille vingt cinq

Date de la convocation
25 Novembre 2025

Le 05 Décembre 2025,

À 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René PÉRON Maire.

Présents : Jean-René PÉRON, Christian LEGOUT, Brigitte MERRER, Antoine HENRY, Cédric FÉAT, Solène QUEINNEIC, Sylvain CHAMLEY, Carl PARCHEMINAL, Mélanie BRASSEUR

Absents/excusés : Thierry QUIGUER, Kévin LE GALL (procuration à Jean-René PÉRON, Nathalie LAYOUR

Secrétaire de séance : Mélanie BRASSEUR

Adhésion au dispositif de regroupement des Certificats d'Economies d'Energie pour le Programme CEE coup de pouce « chauffage des bâtiments résidentiels, collectifs et tertiaires » : Syndicat Départemental d'Energies et d'Equipement du Finistère (SDEF)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2224-34,

Vu le Code de l'Energie et notamment ses articles L.221-1 et suivants,

Vu l'arrêté du 4 septembre 2014 fixant la liste des éléments d'une demande de certificats d'économies d'énergie et les documents à archiver par le demandeur,

Vu la convention jointe en annexe,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Commune de signer cette convention d'habilitation, afin de promouvoir les actions de maîtrise de la demande d'énergies réalisées par la Commune et de les valoriser par le biais de l'obtention de certificats d'économies d'énergie,

DELIBERE

ART. 1
Le Conseil municipal approuve la convention proposée entre le SDEF et les bénéficiaires éligibles au dispositif des Certificats d'Economies d'Energie.

ART.2
Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à signer et à exécuter la Convention entre le SDEF et la commune du Cloître Saint Thégonnec d'adhésion au dispositif des Certificats d'Economies d'Energie pour le programme CEE coup de pouce « chauffage des bâtiments résidentiels, collectifs et tertiaires », ainsi que toutes pièces à venir.

Fait à Le Cloître Saint Thégonnec
Le 9 Décembre 2025

Pour extrait conforme
Le Maire, Jean-René PERON